



# **CHARTRE DU RESEAU SANTE OU TABAC EN EURE ET LOIR**



### **Article 1 : Engagement des Acteurs**

**Tous les organismes et professionnels** à titre individuel peuvent adhérer au réseau sur le mode du volontariat et s'engagent par leur adhésion à :

- promouvoir les dispositions de la convention ci-jointe ;
- mettre en œuvre des actions auprès de toutes personnes concernées par le tabagisme, sans discrimination ;
- ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion et de publicité.

*(Liste nominative des acteurs du réseau annexée à la charte).*

### **Article 2 : modalité d'entrée et de sortie du réseau**

Des organismes institutionnels ou associatifs ainsi que les professionnels peuvent adhérer au réseau afin de prendre part à la démarche de prévention et d'éducation.

**Toute personne physique et morale** peut adhérer au réseau par la signature de la présente convention et **peut le quitter par simple lettre**.

### **Article 3 : Rôle des intervenants, organisation de la coordination et du pilotage**

Le promoteur est un regroupement de professionnels de santé d'Eure-et-Loir signataires de la Convention constitutive du réseau « tabac ou santé » en Eure-et-Loir.

Ce regroupement désigné « **groupe de pilotage** » administre les fonds. Il se réunit deux fois par an pour définir et mettre en œuvre les actions du réseau.

La coordination est effectuée par un professionnel de santé publique temps plein. Sa fonction est de faire l'interface entre les professionnels de santé du réseau, les institutions, les associations... et d'en assurer l'animation, la coordination entre les acteurs l'évaluation, la visibilité du réseau auprès des usagers d'Eure et Loir.

Le rôle des différents acteurs du réseau est le suivant :

- **Acteurs de la prévention primaire (CESEL, CPAM, Mutualité...)** : prévenir l'exposition au risque.
- **Pharmaciens, médecins généralistes/spécialistes, autres professionnels de santé sensibilisés à la problématique du tabac (grâce à la formation du RST 28)** : information / conseil auprès du fumeur et réorientation auprès des personnes ressources du réseau.
- **Médecins généralistes ou autres professionnels (diététiciennes, psychologues libéraux) formés en tabacologie** : prise en charge et accompagnement de la démarche d'arrêt du tabac.
- **Professionnels des hôpitaux de Chartres, Châteaudun et Dreux** : prise en charge et suivi des patients avec de lourdes pathologies associées, à très fort niveau de dépendance, à la maternité...
- **RST 28** : rôle de coordination, d'éducation, de prise en charge et de formation de ces différents acteurs.

### **Article 4 : Qualité de la prise en charge et formation des professionnels de santé**

L'aide à l'arrêt du tabac est réalisée selon les recommandations en vigueur :

- l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire et des Produits de Santé).
- l'ANAES (Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé).
- la Société Française de Tabacologie.

Les procédures d'évaluation mises en place contribuent à un suivi de qualité : des démarches d'aide à l'arrêt du tabac, des actions de communication, de formation, de prévention, réalisées dans le cadre du RST 28.

Concernant la qualité des formations, les trois niveaux de formation conseillés par le Schéma Régional d'Éducation pour la Santé ont été appliqués à savoir :

- niveau 1 : former des personnes ressources pour promulguer le conseil minimal.
- niveau 2 : renforcer les compétences des acteurs.
- niveau 3 : former des formateurs.

La démarche qualité dans le cas de la prise en charge par le RST 28 doit suivre le protocole conseillé (cf. trajectoire patient annexé). Cette trajectoire dans le réseau donne lieu à une évaluation. Un ajustement sera effectué au regard des constats réalisés afin d'optimiser l'efficacité du sevrage.

### **Article 5 : Modalités de partage d'information**

Le réseau et ses membres s'engagent à respecter la confidentialité des informations relatives aux patients conformément au secret professionnel et aux règles de déontologie.

Les dossiers médicaux des patients seront saisis par informatique sur un site protégé CDTnet afin de suivre la file active de patient. Le système de circulation et de contrôle des données est sous la responsabilité du Docteur Martin.

### **Article 6 : Principes éthiques**

Les signataires de la charte s'engagent à respecter les principes éthiques (aucune discrimination, respect du secret médical, libre choix et information du patient, respect de la dignité de la personne) et déontologiques (inclusion du patient, responsabilité de ses actes, utilisation de protocole, de recommandation...) du réseau.

### **Article 7 : Engagements des professionnels signataires vis-à-vis du réseau**

Les professionnels de santé signataires, en fonction de leurs compétences, s'engagent à soutenir les actions de qualité concourant à la promotion de l'aide à l'arrêt du tabac.

### **Article 8 : Engagements des professionnels signataires**

Les professionnels de santé signataires s'engagent à ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion et de publicité.

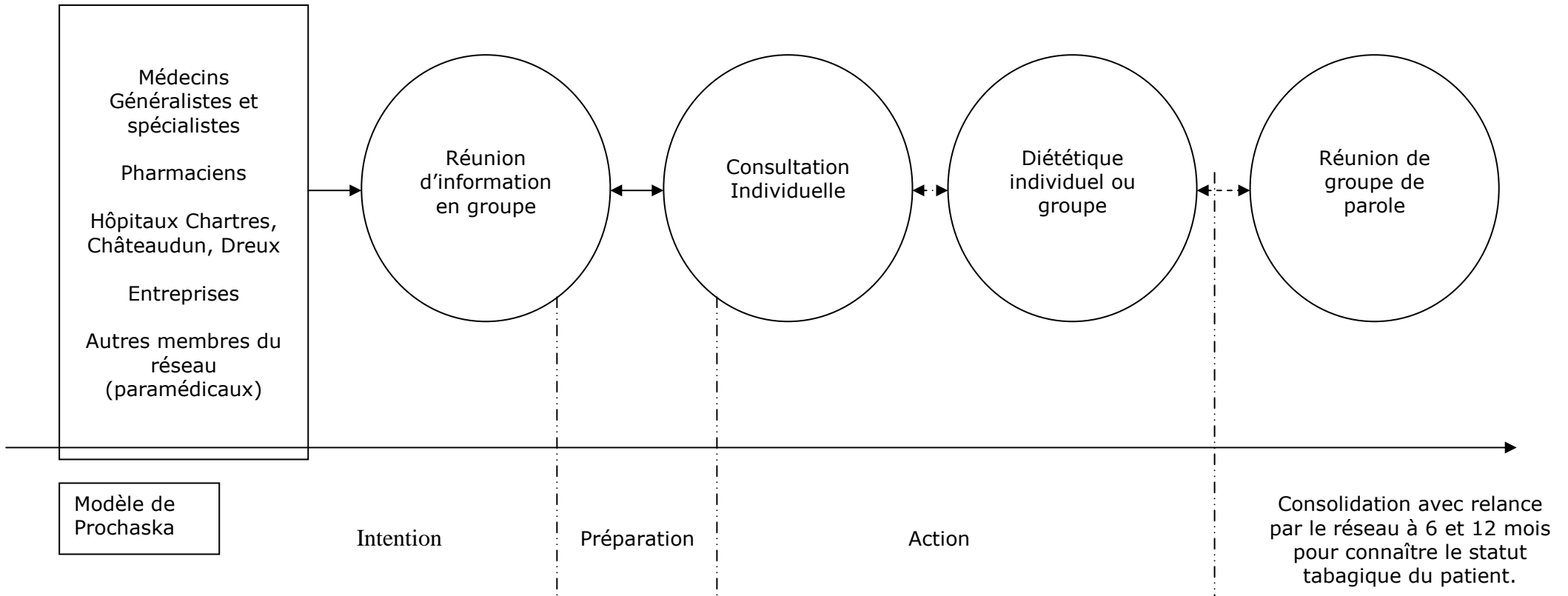
### **Article 9 : Usagers**

Cette charte est annexée au document d'information patient.

*Seront annexés à la charte, le document d'information aux usagers ainsi que les référentiels et les protocoles utilisés par le réseau*

## Trajectoire du patient

| 1 <sup>ère</sup> rencontre avec le réseau                        | Réunion d'information                                | Consultation individuelle          | Diététique                                                       | Groupe de parole      |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| ✓ conseil minimal<br>✓ 1 <sup>ère</sup> approche motivationnelle | ✓ approche motivationnelle<br>✓ notion de dépendance | ✓ prise en charge de la dépendance | ✓ prise en charge des problèmes de poids liés à l'arrêt du tabac | ✓ maintien du sevrage |





# **CONVENTION CONSTITUTIVE RST 28**

## Préambule

La prévention du tabagisme nécessite, eut égard à la pluralité de ses déterminants et de ses acteurs, la mise en œuvre d'un dispositif global de prévention et de prise en charge, d'informations et de soins, ouvert à l'ensemble des intervenants de la prévention primaire, secondaire et tertiaire de la dépendance tabagique.

Ce dispositif formalisé dans le cadre d'un réseau de santé donne lieu à une meilleure visibilité des actions de prévention effectuées, et permet une synergie et une meilleure coordination des acteurs.

## Contexte

En France, le tabagisme est reconnu comme la première cause de mortalité et de morbidité évitables. On peut chiffrer à environ 14 millions le nombre de fumeurs parmi les 18-75 ans. 33 % des hommes et 26% des femmes sont des fumeurs réguliers \*.

Compte tenu de la jeunesse de la population d'Eure et Loir (28,6% a moins de 20 ans), de son extension démographique, la prévention du tabagisme en Eure et Loir est une priorité de santé publique.

### **En Eure et Loir :**

De nombreux professionnels sont déjà mobilisés depuis plusieurs années et différents dispositifs réglementaires permettent de renforcer leurs actions :

- Des **professionnels de santé**, médecins généralistes et pharmaciens se sont formés et sont prêts à se coordonner dans le cadre d'un réseau.
- Les **Centres Hospitaliers** de Chartres et de Dreux bénéficient des dispositions de la circulaire DH/DGS d'avril 2000 avec en particulier la mise en œuvre d'une unité de coordination en tabacologie. Par ailleurs ces deux hôpitaux sont adhérents du réseau Hôpital sans tabac.
- Des actions d'information et d'accompagnement à l'arrêt du tabagisme sont mises en œuvre dans les maternités d'Eure et Loir, avec la participation du **Conseil Général** et de la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie** d'Eure et Loir.
- Différentes actions d'information, d'éducation pour la santé et d'accompagnement à l'arrêt en **milieu scolaire** sont développées et coordonnées par le service de promotion de la santé en faveur des élèves de l'Education Nationale d'Eure et Loir.
- Des actions de prévention du tabagisme et d'accompagnement à l'arrêt sont mises en œuvre par le **Centre d'Examens de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie**.
- Dans le cadre de la convention CNAMTS/ETAT/INPES, le **Comité départemental d'Éducation pour la Santé en Eure et Loir** (CESEL) met à disposition du réseau une coordinatrice (titulaire d'un diplôme de Santé publique et d'un DIU de tabacologie) et son centre de documentation.

## Article 1 : Objectifs

Il s'agit de réduire la prévalence et l'incidence du tabagisme dans le département d'Eure et Loir :

- Promouvoir **l'aide à l'arrêt du tabac** en assurant la communication et l'information des professionnels et lieux ressources compétents.
- Renforcer les actions de prévention en direction des **femmes**, et notamment prendre en compte les spécificités de la **femme enceinte**.
- Assurer la promotion et la mise en œuvre des recommandations des conférences de consensus et développer la **formation** des professionnels de santé.
- Développer le **conseil minimal** en consultation de **médecine générale** et dans les **pharmacies**.
- Promouvoir la **prévention du tabagisme en milieu hospitalier** en direction des patients et des soignants, en mettant en œuvre les recommandations de la Charte des Hôpitaux sans Tabac.
- Contribuer au renforcement des actions d'éducation pour la santé en **milieu scolaire** en coordination avec le service de promotion de santé en faveur des élèves, avec l'aide des acteurs du réseau formés aux techniques d'intervention en direction des jeunes.
- Promouvoir les actions d'information, de **communication**, de formation annuelles. Faire de la Journée OMS (Organisation Mondiale de la Santé) du 31 mai, un événement départemental médiatisé.
- Contribuer à réduire la prévalence de la dépendance tabagique parmi les **professionnels** de santé (ville, hôpital, communauté éducative) concernés par la prévention du tabagisme.

\* Expertise collective-Tabac comprendre la dépendance tabagique, INSERM 2004

## **Article 2 : Aire géographique et population concernée**

Le réseau Tabac ou Santé a pour champ d'action le département d' Eure et Loir en prenant en compte les zones urbaine et rurale.

Population concernée :

✓ Tabagiques d'Eure et Loir qui désirent entrer dans une démarche d'aide à l'arrêt du tabac ou qui souhaitent maintenir leur sevrage.

Approche Populationnelle :

- femmes/femmes enceintes,

- asthmatiques,

- population précaire,

- patients hospitalisés,

✓ Les professionnels de la santé (toutes spécialités confondues) concernés par la problématique du tabac.

## **Article 3 : Siège du réseau**

Réseau Santé ou Tabac en Eure et Loir

CESEL Hôtel Dieu

34 rue du Docteur Maunoury,

28 000 Chartres

## **Article 4 : Promoteurs**

Le promoteur est un regroupement de professionnels de santé d'Eure-et-Loir.

|                              |                                                                        |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>BACHELIER Jean Yves</b>   | Médecin généraliste - Tabacologue, LUCE                                |
| <b>BERNARD Olivier</b>       | Médecin généraliste - Tabacologue, VERNOUILLET                         |
| <b>DONNEAU Didier</b>        | Addictologue PH – CH DREUX                                             |
| <b>DORET Christian</b>       | Médecin généraliste, CHARTRES                                          |
| <b>HAMEL Bertrand</b>        | Médecin généraliste - Tabacologue, CHAMPAGNE (Agglomération de Dreux), |
| <b>LIERVILLE Jean-Pierre</b> | Médecin généraliste, DREUX                                             |
| <b>HURBAULT Christian</b>    | Médecin généraliste, BARJOUVILLE                                       |
| <b>GUEGUEN Catherine</b>     | Gynécologue, CHARTRES                                                  |
| <b>ROUE Catherine</b>        | Pneumologue Tabacologue PH, CH CHARTRES                                |
| <b>HUGUET Didier</b>         | Pharmacien, CHATEAUDUN                                                 |
| <b>SFEZ Gilles</b>           | Pharmacien, CHARTRES                                                   |
| <b>ENGLISH Beverly</b>       | Psychothérapeute, CHARTRES                                             |
| <b>GUILLOSSOU Bénédicte</b>  | Psychothérapeute, CHARTRES                                             |
| <b>ORY Anne</b>              | Diététicienne, CHARTRES                                                |
| <b>MARTIN François</b>       | Pneumologue PH, CH DREUX,                                              |
| <b>THUAIRE Christophe</b>    | Cardiologue PH, CH CHARTRES                                            |

Ce regroupement désigné « **groupe de pilotage** » administre les fonds attribués par le Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville et/ou de la Dotation Régionale de Développement des Réseaux, en confie la gestion au Comité d'Education pour la Santé en Eure-et-Loir (CESEL) sous le contrôle d'un cabinet d'experts comptables et d'un de ses représentants élu au bureau du CESEL. Une comptabilité spécifique en est effectuée.

Quatre membres du réseau font parti du Bureau et du Conseil d'administration du CESEL.

Le système d'information du réseau est géré par le coordinateur du réseau sous la responsabilité du Docteur Martin.

## **Article 5 : Formes, acteurs du réseau**

Le réseau départemental « Santé ou Tabac » comporte 3 catégories d'acteurs :

- **Acteurs libéraux :**
  - médecins généralistes / Spécialistes
  - pharmaciens
  - paramédicaux
- **Acteurs hospitaliers :**
  - CH Chartres
  - CH Dreux
  - Unité de coordination en tabacologie du CH Dreux.
  - Unité d'addictologie CH Chartres

Le réseau est ouvert à tous les établissements de santé de statut public ou privé qui souhaitent participer au développement d'une stratégie concertée de prévention primaire, secondaire et tertiaire du tabagisme.

- **Acteurs institutionnels et associatifs :**
  - Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Service prévention et promotion de la santé), Centre d'Examens de Santé (CPAM 28)
  - Conseil Général d'Eure et Loir
  - Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)
  - Inspection Académique (Service de promotion de la santé en faveur des élèves)
  - Mutualité d'Eure et Loir
  - Comité d'Education pour la Santé en Eure et Loir (CESEL).
  - Ligue contre le cancer

## **Article 6 : Modalité d'entrée et de sortie du réseau**

Des organismes institutionnels ou associatifs peuvent adhérer au réseau afin de prendre part à la démarche de prévention et d'éducation.

**Tous les organismes** concernés qui voudront se joindre à la démarche, **tous les professionnels** exerçant dans le domaine de la santé, du soin et de l'éducation peuvent à titre individuel adhérer au réseau par la signature de la présente convention et **pourront le quitter par simple lettre**.

## **Article 7 : Modalités de représentation des usagers**

Trois associations d'usagers participent à l'assemblée plénière départementale du réseau groupant tous mes membres du réseau (Asthme 28, Ligue contre le Cancer, Association des Diabétiques d'Eure et Loir).

## **Article 8 : Statut juridique**

Une convention constitutive lie les signataires du réseau depuis 2000. Une délégation de gestion a été confiée au Comité d'Education pour la Santé en Eure et Loir (statut loi 1901 - date de parution au Journal Officiel 1982).

Quatre membres de l'assemblée plénière départementale du RST 28 participent au Conseil d'Administration du CESEL et deux membres du Comité de Pilotage du réseau prennent part au Bureau du CESEL..

## **Article 9 : Organisation de la coordination, du comité de pilotage et de la continuité des soins**

L'assemblée plénière départementale :

- Composition : 151 acteurs.
- Lieu de réunion : CESEL (mise à disposition d'une salle de réunion, d'un bureau pour le coordinateur, d'un centre de documentation). Appui méthodologique par le chargé de projet faisant fonction de directeur du CESEL, logistique de diffusion des outils de communication de prévention du tabagisme (document INPES) (lieu de stockage, documentaliste).
- Fréquence des réunions : actuellement 2 réunions annuelles,
- Ordre du jour : préparé par le coordinateur sur proposition des acteurs et du comité de pilotage. Chaque ordre du jour comprenant des informations concernant :

- La prévention primaire : 31 mai – journée mondiale contre le tabac-, relais des campagnes nationale et régionale.
- La prévention secondaire : aide à l'arrêt du tabac, actions chez les médecins généralistes, pharmacies, consultations hospitalières.
- La prévention tertiaire : suivi des actions Hôpital sans tabac des hôpitaux du département.

**Le Comité de pilotage :**

- Missions :
  - Donne les orientations du réseau ;
  - Promeut les actions réalisées sur le département ;
  - Relais les campagnes d'information nationale et régionale, impulse une communication départementale permettant visibilité et accès au dispositif ressource dans l'aide à l'arrêt du tabac (pharmacies, médecine ambulatoire, consultations hospitalières... ;
  - Coordonne les différents lieux et personnes ressources du département d'Eure et Loir dans la prévention et l'aide à l'arrêt du tabac ;
  - Accompagne l'évaluation avec la formalisation d'un groupe technique en partenariat avec l'ORS ;
  - Assure la continuité et la mise en œuvre des formations ;
  - Assure une veille documentaire sur les publications scientifiques dans les domaines de la prévention et de l'aide à l'arrêt du tabac.
- Composition : ensemble des professionnels de santé.
- Lieu de réunion : CESEL.
- Fréquence des réunions : 2 réunions par an.

**Gestion du CESEL :**

- Deux représentants du comité de pilotage sont au bureau du CESEL.
- Les modalités de gestion sont identifiées et spécifiques (chèques + compte spécifique supervisé par un cabinet comptable).

**Continuité de la prise en charge :**

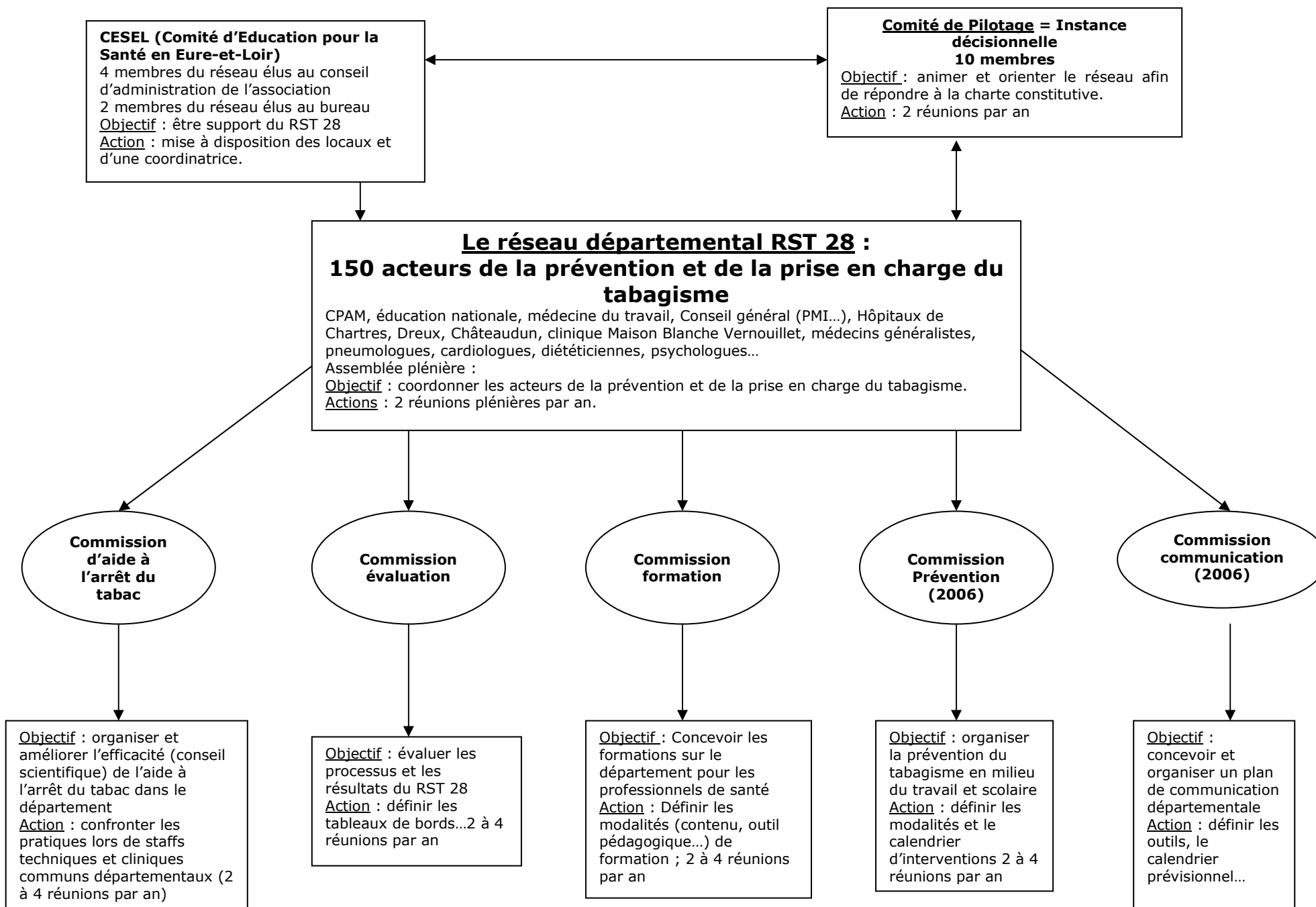
- En raison de la dispersion des actions de l'aide à l'arrêt du tabac, la formalisation d'un protocole tel qu'il est illustré dans le schéma trajectoire du patient, est nécessaire.
- Continuité des lieux ressources (pharmacie - médecins généralistes ou spécialistes – entreprises – hôpitaux).
- Continuité des personnes ressources (médecins – paramédicaux, diététiciennes, psychologues – pharmaciens).
- Un staff multidisciplinaire est réalisé mensuellement à Chartres et à Dreux permettant la liaison ville - hôpital et le suivi des patients.
- Un staff sur l'aide à l'arrêt du tabac en lien avec les tabacologues de la région sera réalisé trimestriellement.

La coordination est effectuée par un professionnel de santé publique temps plein. Sa fonction est de faire l'interface entre les professionnels de santé du réseau, les institutions, les associations... et d'en assurer l'animation, la coordination entre les acteurs et l'évaluation.

**Missions du Coordinateur :**

- Favoriser la concertation et la coordination entre les acteurs de terrain, les institutions sanitaires et sociales au niveau départemental et régional ;
- Organiser et animer les réunions du réseau ;
- Organiser les formations pour les professionnels de santé ;
- Evaluer les activités du réseau ;
- Suivre et impulser des projets sur le tabagisme ;
- Apporter une aide à l'élaboration, au suivi, et à l'évaluation de projets en éducation pour la santé ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation pour la santé en milieu scolaire.

## Organisation interne du RST 28



### **Article 10 : Organisation du système d'information**

Le réseau et ses membres s'engagent à respecter la confidentialité des informations relatives aux patients.

Les dossiers médicaux des patients seront saisis par informatique sur un site protégé CDTnet afin de suivre la file active des patients d'Eure et Loir et d'en visualiser le descriptif.

### **Article 11 : Evaluation**

Les **indicateurs d'évaluation** sont ceux prévus par la circulaire DGS de novembre 1999 concernant les réseaux de santé. Une évaluation **interne sera effectuée annuellement ainsi qu'une évaluation externe.**

Une **commission d'évaluation** multi professionnelle contribue à l'élaboration d'outils et d'indicateurs de suivi.

### **Article 12 : Durée de la Convention**

Cette convention est prévue pour une durée de trois ans, avec renouvellement par tacite reconduction.

### **Article 13 : Calendrier de mise en œuvre du Réseau**

Le calendrier des actions est disponible au siège du promoteur.

### **Article 14 : Condition de dissolution du réseau**

Le réseau pourra être dissous dans toute circonstance qui verrait l'utilité du réseau dûment remise en cause et conformément au statut du CESEL association support du réseau.

***Convention constitutive portée à la connaissance des professionnels de santé du département d'Eure et Loir et à tous les usagers.***



# FICHE D'ADHESION PROFESSIONNEL

Réseau Santé ou Tabac en Eure et Loir  
Hôtel Dieu  
34 Rue du Dr Maunoury  
28 000 Chartres

Je soussigné(e),

NOM : .....

PRENOM : .....

NE(E) LE .....A.....

QUALITE/FONCTION : .....

.....

ADRESSE DU LIEU D'EXERCICE

.....

.....

 : .....

 : .....

E-mail : .....

Déclare avoir pris connaissance de la charte et de la convention constitutive du Réseau Santé ou Tabac en Eure et Loir et m'engage à le respecter.

Fait à ....., le .....

Signature





# FICHE D'ADHESION INSTITUTION

Réseau Santé ou Tabac en Eure et Loir  
Hôtel Dieu  
34 Rue du Dr Maunoury  
28 000 Chartres

L'INSTITUTION : .....  
REPRESENTE PAR  
NOM : .....  
PRENOM : .....  
NE(E) LE ..... A. ....  
QUALITE/FONCTION : .....  
.....

ADRESSE DE L'INSTITUTION  
.....  
.....

 : .....  
 : .....  
E-mail : .....

Déclare avoir pris connaissance de la charte et de la convention constitutive du Réseau Santé ou Tabac en Eure et Loir et m'engage au nom du conseil d'administration de l'établissement .....  
.

Fait à ....., le .....

Signature